

Guide d'entretien

Pourquoi entretenir ?

Un système d'assainissement non collectif est une technique efficace d'épuration des eaux usées domestiques par les bactéries, si celui-ci est entretenu correctement.

Cet entretien régulier est nécessaire pour assurer la pérennité des ouvrages. Il évitera les problèmes de corrosion, d'engorgement ou de colmatage.

Dès que l'installation est en service, celle-ci doit être vérifiée régulièrement : Il est donc nécessaire de rendre tous les regards accessibles.

Qui doit assurer l'entretien ?

Les opérations de vidange et de nettoyage des différents ouvrages doivent être réalisées par un organisme agréé par le préfet de département.

Quelques conseils d'entretien :

Ouvrages	Que faire ?	Périodicité
Canalisations ou réseau externe à la maison (entre la maison et la fosse)	Nettoyer les canalisations à l'aide d'un jet d'eau	1 à 2 fois par an
Séparateur à graisse (s'il existe)	Retirer les graisses et éliminer avec les déchets ménagers	Tous les 3 mois
Fosse septique ou fosse toutes eaux	Faire vidanger par une entreprise agréée	Tous les 4 à 5 ans en moyenne
Préfiltre (souvent intégré à la fosse)	Nettoyer le matériau en place	Tous les ans
	Remplacer la pouzzolane (si nécessaire)	Tous les 10 ans
Pompe de relevage (si elle existe)	Contrôler le démarrage de la pompe et la vidange du poste	1 fois par an
Regard de répartition (situés après la fosse)	Vérifier le bon écoulement, enlever les dépôts éventuels	Tous les 6 mois
Regard de bouclage (situé en fin de traitement)	Vérifier l'absence d'eau. Si présence d'eau appeler le SPANC	Tous les 6 mois
Exutoire ou rejet vers fossé, mare, canalisation (s'il existe et/ou s'il est accessible)	Vérifier le bon écoulement	Tous les 6 mois
Dans le cas des filières agréées (micro-stations, filtres compacts)	Se référer au guide d'entretien du constructeur	

Pensez à conserver l'original du certificat de vidange et à en remettre une copie aux techniciens du SPANC lors de leur visite.

NB : Les propriétaires ou locataires peuvent également entretenir eux-mêmes certains des ouvrages (Bac à graisse, regards, préfiltre, poste de relevage,....)

Guide d'entretien

Pourquoi entretenir ?

Un système d'assainissement non collectif est une technique efficace d'épuration des eaux usées domestiques par les bactéries, si celui-ci est entretenu correctement.

Cet entretien régulier est nécessaire pour assurer la pérennité des ouvrages. Il évitera les problèmes de corrosion, d'engorgement ou de colmatage.

Dès que l'installation est en service, celle-ci doit être vérifiée régulièrement : Il est donc nécessaire de rendre tous les regards accessibles.

Qui doit assurer l'entretien ?

Les opérations de vidange et de nettoyage des différents ouvrages doivent être réalisées par un organisme agréé par le préfet de département.

Quelques conseils d'entretien :

Ouvrages	Que faire ?	Périodicité
Canalisations ou réseau externe à la maison (entre la maison et la fosse)	Nettoyer les canalisations à l'aide d'un jet d'eau	1 à 2 fois par an
Séparateur à graisse (s'il existe)	Retirer les graisses et éliminer avec les déchets ménagers	Tous les 3 mois
Fosse septique ou fosse toutes eaux	Faire vidanger par une entreprise agréée	Tous les 4 à 5 ans en moyenne
Préfiltre (souvent intégré à la fosse)	Nettoyer le matériau en place	Tous les ans
	Remplacer la pouzzolane (si nécessaire)	Tous les 10 ans
Pompe de relevage (si elle existe)	Contrôler le démarrage de la pompe et la vidange du poste	1 fois par an
Regard de répartition (situés après la fosse)	Vérifier le bon écoulement, enlever les dépôts éventuels	Tous les 6 mois
Regard de bouclage (situé en fin de traitement)	Vérifier l'absence d'eau. Si présence d'eau appeler le SPANC	Tous les 6 mois
Exutoire ou rejet vers fossé, mare, canalisation (s'il existe et/ou s'il est accessible)	Vérifier le bon écoulement	Tous les 6 mois
Dans le cas des filières agréées (micro-stations, filtres compacts)	Se référer au guide d'entretien du constructeur	

Pensez à conserver l'original du certificat de vidange et à en remettre une copie aux techniciens du SPANC lors de leur visite.

NB : Les propriétaires ou locataires peuvent également entretenir eux-mêmes certains des ouvrages (Bac à graisse, regards, préfiltre, poste de relevage,....)

Guide d'entretien

Pourquoi entretenir ?

Un système d'assainissement non collectif est une technique efficace d'épuration des eaux usées domestiques par les bactéries, si celui-ci est entretenu correctement.

Cet entretien régulier est nécessaire pour assurer la pérennité des ouvrages. Il évitera les problèmes de corrosion, d'engorgement ou de colmatage.

Dès que l'installation est en service, celle-ci doit être vérifiée régulièrement : Il est donc nécessaire de rendre tous les regards accessibles.

Qui doit assurer l'entretien ?

Les opérations de vidange et de nettoyage des différents ouvrages doivent être réalisées par un organisme agréé par le préfet de département.

Quelques conseils d'entretien :

Ouvrages	Que faire ?	Périodicité
Canalisations ou réseau externe à la maison (entre la maison et la fosse)	Nettoyer les canalisations à l'aide d'un jet d'eau	1 à 2 fois par an
Séparateur à graisse (s'il existe)	Retirer les graisses et éliminer avec les déchets ménagers	Tous les 3 mois
Fosse septique ou fosse toutes eaux	Faire vidanger par une entreprise agréée	Tous les 4 à 5 ans en moyenne
Préfiltre (souvent intégré à la fosse)	Nettoyer le matériau en place	Tous les ans
	Remplacer la pouzzolane (si nécessaire)	Tous les 10 ans
Pompe de relevage (si elle existe)	Contrôler le démarrage de la pompe et la vidange du poste	1 fois par an
Regard de répartition (situés après la fosse)	Vérifier le bon écoulement, enlever les dépôts éventuels	Tous les 6 mois
Regard de bouclage (situé en fin de traitement)	Vérifier l'absence d'eau. Si présence d'eau appeler le SPANC	Tous les 6 mois
Exutoire ou rejet vers fossé, mare, canalisation (s'il existe et/ou s'il est accessible)	Vérifier le bon écoulement	Tous les 6 mois
Dans le cas des filières agréées (micro-stations, filtres compacts)	Se référer au guide d'entretien du constructeur	

Pensez à conserver l'original du certificat de vidange et à en remettre une copie aux techniciens du SPANC lors de leur visite.

NB : Les propriétaires ou locataires peuvent également entretenir eux-mêmes certains des ouvrages (Bac à graisse, regards, préfiltre, poste de relevage,....)

Planning

Vous pouvez planifier vos opérations d'entretien à l'aide du tableau ci-dessous.

Ouvrages	Date	Date	Date
Séparateur à graisse (s'il existe)			
Fosse septique ou fosse toutes eaux			
Préfiltre			
Pompe de relevage (si elle existe)			
filiales agréées (micro-stations....)			

Conseils d'utilisation

Pour éviter tout dysfonctionnement, il est impératif de ne pas jeter dans les canalisations :

Produits non biodégradables
(Serviettes hygiéniques, cigarettes....)



Huiles usagées
(fritures, vidange...)



Produits chimiques
(Peintures, solvants....)



Ordures ménagères
(même après broyage, résidus de café...)



Planning

Vous pouvez planifier vos opérations d'entretien à l'aide du tableau ci-dessous.

Ouvrages	Date	Date	Date
Séparateur à graisse (s'il existe)			
Fosse septique ou fosse toutes eaux			
Préfiltre			
Pompe de relevage (si elle existe)			
filiales agréées (micro-stations....)			

Conseils d'utilisation

Pour éviter tout dysfonctionnement, il est impératif de ne pas jeter dans les canalisations :

Produits non biodégradables
(Serviettes hygiéniques, cigarettes....)



Huiles usagées
(fritures, vidange...)



Produits chimiques
(Peintures, solvants....)



Ordures ménagères
(même après broyage, résidus de café...)



Planning

Vous pouvez planifier vos opérations d'entretien à l'aide du tableau ci-dessous.

Ouvrages	Date	Date	Date
Séparateur à graisse (s'il existe)			
Fosse septique ou fosse toutes eaux			
Préfiltre			
Pompe de relevage (si elle existe)			
filiales agréées (micro-stations....)			

Conseils d'utilisation

Pour éviter tout dysfonctionnement, il est impératif de ne pas jeter dans les canalisations :

Produits non biodégradables
(Serviettes hygiéniques, cigarettes....)



Huiles usagées
(fritures, vidange...)



Produits chimiques
(Peintures, solvants....)



Ordures ménagères
(même après broyage, résidus de café...)



Poudres et liquides d'entretien des fosses ne remplacent pas la vidange.



Poudres et liquides d'entretien des fosses ne remplacent pas la vidange.



Poudres et liquides d'entretien des fosses ne remplacent pas la vidange.